



PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**
Service aménagement du territoire Est et Nord
Unité SCoT et PLUi

Montpellier, le

- 6 DEC. 2016

Affaire suivie par : M. Zoran Vanic
Mail :
Tél. : 04 34 46 60 95

Votre réf. :
Notre réf. : NCD/ZV/CM

Objet : Révision du SCoT du Pays de l'Or – PAC Loi Littoral

Pièce(s) jointe(s) : 1

LRAR 1A 124 869 53879

Monsieur le Président,

Par délibération de votre conseil communautaire en date du 30 octobre 2014, vous avez lancé la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Or et déterminé les modalités de la concertation.

Par courrier en date du 4 juillet dernier je vous ai adressé le « porter à connaissance » (PAC) de l'Etat » accompagné de ses annexes ainsi qu'un document de synthèse des enjeux traduisant les premières réflexions de mes services sur votre territoire.

Comme annoncé, je vous communique, ci-joint, le PAC spécifique à l'application de la Loi Littoral sur votre territoire ainsi que sur une commune limitrophe.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à ce document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.


Le Préfet,

Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération du Pays de l'Or
Centre administratif
BP 40
34132 Mauguio

Copie :

M. Christian Jeanjean, maire de Palavas les Flots
M. Yvon Bourrel, maire de Mauguio
M. Stéphan Rossignol, maire de la Grande-Motte


Pierre POUËSSEL